

Décision favorable du Conseil de la Concurrence

Le groupe UGC va remettre en vente à partir du 26 juillet sa carte illimitée qui permet, pour un abonnement annuel à 98 francs par mois, d'avoir accès au 350 salles de son réseau. Le Conseil de la concurrence a en effet annoncé mardi 25 juillet qu'il avait rejeté la demande de mesures conservatoires sollicitée par les réseaux de distribution concurrents (MK2, Cinévog SARL, Studio du Dragon et Les Cinq Parnassiens) visant à interdire la commercialisation de cette carte. Toutefois, s'il n'interdit pas la carte d'abonnement, le Conseil de la concurrence se réserve le droit d'étudier au fond la question, dans les prochains mois, afin de déterminer si UGC se trouve ou non en situation de position dominante et si sa carte relève d'un comportement visant à faire disparaître des concurrents. Catherine Tasca a fait savoir qu'elle engageait une procédure de sanction à l'encontre d'UGC pour non-respect du code de l'industrie cinématographique, qui prévoit la transparence des recettes et de leur répartition.